



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE de VENDEE

Direction Départementale  
De la Protection des Populations

19 Rue Montesquieu  
BP 795  
85 020 LA ROCHE S/YON Cédex  
Tel : 02.51.47.10.00  
Mail : ddpp@vendee.gouv.fr

# ATTESTATION DE PROVENANCE

permettant l'entrée des oiseaux aux expositions et concours

lieu :

date :

Le Directeur Départemental de la Protection des Populations du département de  certifie qu'aucun foyer de maladie de Newcastle ou d'influenza aviaire n'a été déclaré :

1°) Dans l'élevage de (nom et adresse) :

2°) Dans un rayon de 10 km autour de cet élevage ;

3°) Dans l'ensemble du département.

Par ailleurs, le responsable de cet élevage déclare :

- Ne pas avoir participé, dans les 30 derniers jours, à des manifestations avicoles internationales (qu'il s'agisse de manifestations ayant eu lieu dans un autre pays ou des manifestations ayant eu lieu en France et ayant rassemblé des volailles et autres oiseaux en provenance de divers pays) ;
- Avoir participé dans les 30 jours précédant l'établissement de la présente attestation à une ou plusieurs manifestations :

Date de participation	Nom et lieu de l'exposition, concours ou rassemblements	Nationalité présentes

Dans le cas d'une participation à une manifestation internationale, les oiseaux de mon élevage, non vaccinés, seront présentés accompagnés d'un certificat vétérinaire de bonne santé datant de moins de 5 jours.

Le présent certificat est valide 10 jours et est délivré en vue de permettre l'entrée à la manifestation citée ci-dessus des animaux ci-après désignés :

➤ .....

Fait à ....., le .....

P/LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DE LA PROTECTION DES  
POPULATIONS

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Fait à : .....

le : .....

Signature de l'éleveur :